



MÉDECIN

EN STRUCTURE
DE RÉFÉRENCE



Cannabis
médical



MÉDECIN

LIBÉRAL



MÉDECIN
EN STRUCTURE
DE RÉFÉRENCE



1

S'engager

Le professionnel de santé fait part de son souhait de s'engager dans l'expérimentation au sein de sa structure



→ L'ANSM lui transmet le lien vers la formation e-learning obligatoire

2

Se former

Suivi et validation de la formation pour pouvoir prescrire ou dispenser du cannabis médical et être inscrit dans le registre de suivi des patients



→ L'ANSM transmet au professionnel de santé son lien pour se connecter au registre avec sa carte CPS



MÉDECIN
EN STRUCTURE
DE RÉFÉRENCE



3

Inclure des patients

Lors de la consultation d'inclusion

- ✓ Vérifier l'éligibilité du patient
- ✓ Recueillir :
 - son consentement à participer
 - son consentement à donner son NIR (n°SS) non obligatoire
 - les coordonnées de son médecin libéral et/ou de son pharmacien d'officine désigné(s)
- ✓ Renseigner le registre
- ✓ Définir le plan de traitement
- ✓ 1^{re} prescription de cannabis médical pour 28 jours maximum





MÉDECIN
EN STRUCTURE
DE RÉFÉRENCE



4

Assurer le suivi du patient

- **Consultations longues** de suivi aux mois 1, 3, 6, 12 et 18 
- ✓ Suivre le traitement : effets indésirables, efficacité, posologies, prescription
- ✓ Recueillir les éléments cliniques grâce à des échelles d'évaluation spécifiques
- ✓ Renseigner le registre
- **Consultations classiques** si le patient n'a pas désigné de médecin libéral



MÉDECIN
LIBÉRAL



1

Identifier et orienter les patients éligibles

- Un patient présente l'une des 5 indications et répond aux critères d'inclusion
- Ou sur demande directe d'un patient a priori éligible



→ Le médecin l'oriente vers une structure de référence (lettre de liaison) :
un médecin formé décidera de son inclusion ou non

2

S'engager



Engagement du médecin
sur désignation d'un patient inclus



→ **L'ANSM transmet au professionnel de santé le lien vers la formation e-learning obligatoire**



MÉDECIN
LIBÉRAL



3

Se former

Suivi et validation de la formation pour pouvoir prescrire ou dispenser du cannabis médical et être inscrit dans le registre de suivi des patients



→ **L'ANSM transmet au professionnel de santé son lien pour se connecter au registre avec sa carte CPS**

4

Assurer le suivi du patient

Consultations classiques de suivi tout au long de l'expérimentation et possibles dès le 1^{er} mois lors de la phase de titration

- ✓ Suivi du traitement : effets indésirables, efficacité, posologies, prescription
- ✓ Renseignement du registre